



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
172	2004 Y-A	03 M	24 D-J

What is new/changed?

PROTOCOL 821-1 – MANAGING EXPOSURE TO BLOOD AND/OR BODY FLUIDS

Why was the policy changed?

Commissioner's Directive 821 on the Management of infectious Diseases is being updated; the revised CD is expected to be issued in the spring. The Protocol on follow-up to significant exposure to blood and/or body fluids is being issued separately in order to ensure procedures and practices are clear with respect to managing this risk.

What has changed?

The protocol replaces the 1998 Interim Instruction which required that inmates always be transferred to an outside facility for treatment. It applies to staff, inmates, and offenders residing in a CCC and permits follow-up by CSC Health Care staff of an inmate who has incurred a significant exposure.

The two hour timeframe for access to the appropriate post-exposure medications has been removed in order to emphasize the importance of immediate action by the exposed individual and by CSC following exposure to blood or body fluids.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

PROTOCOLE 821-1 – GESTION DE L'EXPOSITION AU SANG OU AUX LIQUIDES ORGANIQUES

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

Dans l'attente de la révision de la Directive du commissaire n° 821 relative à la gestion des maladies infectieuses, prévue pour le printemps, le présent Protocole sur le suivi à assurer en cas d'exposition importante à du sang et/ou à des liquides organiques est publié séparément pour faire en sorte que les procédures et les pratiques soient claires en ce qui a trait à la gestion de ce risque.

Qu'est-ce qui a changé?

Le protocole remplace l'instruction provisoire de 1998 qui exigeait que les détenus soient toujours transférés à un hôpital extérieur pour être traités. Il s'applique aux employés, aux détenus ainsi qu'aux délinquants résidant dans un CCC, et il permet maintenant que le personnel des Services de santé assure le suivi des détenus qui ont fait l'objet d'une exposition importante.

On a supprimé le délai de deux heures pour accéder aux médicaments post-exposition appropriés dans le but de souligner, à la personne qui a été exposée à du sang et/ou à des liquides organiques et au SCC, l'importance de prendre les mesures nécessaires immédiatement.

How was it developed?

The protocol was developed jointly by the Health Services Branch, Correctional Operations and Programs Sector, and the Workplace Wellbeing Branch, Human Resource Management Sector, in consultation with the Assistant Deputy Commissioners, Operations, and other regional and unit officials. As well, the Unions provided comments in December 2003 and on the final version in mid-March..

Accountabilities?

Institutional Heads are responsible for the effective implementation of this protocol.

Who will be affected by the protocol?

This protocol impacts on staff, inmates, and offenders residing in a CCC.

Expected cost?

No new costs are anticipated.

Other impacts?

None identified.

Contacts:

Dr. Françoise Bouchard
Director General, Health Services
(613) 995-6277

Jim Vladyka
Director, Workforce Wellbeing
(613) 995-6382

Comment le protocole a-t-il été élaboré?

Le protocole a été élaboré conjointement par la Direction des services de santé (Secteur des opérations et des programmes correctionnels) et la Direction du bien-être de la main-d'œuvre (Secteur de la gestion des ressources humaines), en consultation avec les sous-commissaires adjoints, Opérations, et d'autres représentants des régions et des unités opérationnelles. Les syndicats ont également eu l'occasion de fournir leurs commentaires en décembre 2003, ainsi que sur la version finale à la mi-mars.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les directeurs des établissements sont responsables de la mise en œuvre efficace du protocole.

Qui sera touché par la mise en œuvre du protocole?

Le protocole a des répercussions sur les employés, les détenus et les délinquants résidant dans un CCC.

Quels coûts prévoit-on?

On ne prévoit aucun coût additionnel.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune autre répercussion n'est prévue.

Personne-ressources :

Dr Françoise Bouchard
Directrice générale, Services de santé
(13) 995-6277

Jim Vladyka
Directeur, Bien-être de la main-d'oeuvre
(613) 995-6382
